
**Chariots de manutention — Vérification
de la stabilité —**

Partie 20:

**Essai de stabilité supplémentaire pour
les chariots travaillant dans
des conditions de gerbage spéciales
avec une charge déportée, déport
par utilisation**

Industrial trucks — Verification of stability —

*Part 20: Additional stability test for trucks operating in the special
condition of offset load, offset by utilization*



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 22915-20:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563-fbec6a089389/iso-22915-20-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563-fbec6a089389/iso-22915-20-2008>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2008

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 22915-20 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*.

L'ISO 22915 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité*:

- *Partie 1: Généralités*
- *Partie 2: Chariots travaillant en porte-à-faux à mât*
- *Partie 3: Chariot à mât ou à fourche rétractable*
- *Partie 4: Chariots à fourche recouvrante, chariots préparateurs de commandes ayant une hauteur de levée inférieure ou égale à 1 200 mm et chariots à double fourche*
- *Partie 7: Chariots bidirectionnels et multidirectionnels*
- *Partie 8: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec le mât incliné en avant et la charge surélevée*
- *Partie 10: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec la charge décentrée latéralement par des dispositifs à moteur*
- *Partie 20: Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec une charge déportée, déport par utilisation*
- *Partie 21: Chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur élevable au-dessus de 1 200 mm*

Les parties suivantes sont en cours d'élaboration:

- *Partie 5: Chariots à chargement latéral*
- *Partie 9: Chariots travaillant en porte-à-faux avec mât manutentionnant des containers de 6 m (20 ft) de long et plus*
- *Partie 11: Chariots à portée variable*
- *Partie 12: Chariots à portée variable manutentionnant des containers de fret de 6 m (20 ft) de long et plus*
- *Partie 14: Chariots tous terrains à portée variable*
- *Partie 15: Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux*
- *Partie 16: Chariots à conducteur accompagnant*
- *Partie 17: Transporteurs de charges et de personnel*

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 22915-20:2008

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563-fbec6a089389/iso-22915-20-2008>

Introduction

Une importante avancée au cours du travail sur la série de l'ISO 22915 a été l'accord pour mettre en place une nouvelle structure. Les essais de stabilité s'appuient sur une partie de base contenant la description et la définition des essais de stabilité en général et sur différentes parties contenant les critères d'essai et les exigences spécifiques de stabilité pour les différents types de chariots.

Depuis le tout début, la tâche du groupe de travail a été de mettre en place une nouvelle structure, de réviser les normes existantes et de créer des Normes internationales applicables à travers le monde entier pour répondre aux principales réglementations législatives dans le monde, par exemple dans l'Union Européenne, aux États-Unis, au Japon et en l'Australie.

Dans plusieurs domaines où des problèmes potentiels sont apparus, des compromis ont été nécessaires et le seront dans le futur. Afin de s'assurer qu'elles seront activement utilisées par les pays membres de l'ISO à travers le monde, il est nécessaire de mettre en place des procédures pour que les Normes internationales remplacent les normes nationales existantes.

Ce sont par ces actions uniquement qu'il y aura la garantie que les produits conformes aux normes ISO pourront être expédiés à travers le monde librement sans aucune barrière technique au commerce.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 22915-20:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563-fbec6a089389/iso-22915-20-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563-fbec6a089389/iso-22915-20-2008>

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

ISO 22915-20:2008

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563-fbec6a089389/iso-22915-20-2008>

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité —

Partie 20:

Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec une charge déportée, déport par utilisation

1 Domaine d'application

L'ISO 22915 traite de la sécurité par rapport à la stabilité et sa vérification pour les chariots de manutention tels que définis dans l'ISO 5053. Pour les besoins de l'ISO 22915, les chariots de manutention sont des véhicules sur roues, automoteurs ou conduits manuellement, à l'exception des chariots sur rail. Ils peuvent être avec ou sans conducteur et sont conçus pour transporter, tracter, pousser, soulever, gerber et stocker en casiers.

La présente partie de l'ISO 22915 spécifie un essai supplémentaire pour vérifier la stabilité d'un chariot chargé dont l'utilisation crée la condition spéciale d'utilisation où le centre de gravité de la charge est décalé de manière significative par rapport à l'axe du plan médian longitudinal du chariot. Elle s'applique aux

- a) chariots travaillant en porte-à-faux à mâts, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-2,
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563-100000000000/iso-22915-2-2008>
- b) chariots à mâts ou à fourche rétractable, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-3,
- c) chariots à fourche recouvrante, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-4,
- d) chariots bidirectionnels et multidirectionnels, tels que spécifiés dans l'ISO 22915-7,
- e) chariots tout terrain à portée variable ¹⁾,
- f) chariots avec dispositif de direction articulé ¹⁾,
- g) chariots à portée variable ¹⁾,
- h) chariots tout terrain à mâts.

Un déplacement est considéré comme significatif s'il est strictement supérieur à

- 100 mm, pour un chariot de capacité nominale < 5 000 kg,
- 150 mm, pour un chariot de capacité nominale $\geq$ 5 000 kg et $\leq$ 10 000 kg,
- 250 mm, pour un chariot de capacité nominale strictement > 10 000 kg et < 20 000 kg,
- 350 mm, pour un chariot de capacité nominale $\geq$ 20 000 kg.

1) Ce type de chariots est censé être traité par une future partie de l'ISO 22915. Voir Avant-propos.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3691-1, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1: Chariots de manutention automoteurs autres que les chariots sans conducteur, à portée variable et les transporteurs de charges*²⁾

ISO 5053, *Chariots de manutention automoteurs — Terminologie*

ISO 22915-1, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 1: Généralités*²⁾

ISO 22915-2, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 2: Chariots travaillant en porte-à-faux à mât*

ISO 22915-3, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 3: Chariot à mât ou à fourche rétractable*

ISO 22915-4, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 4: Chariots à fourche recouvrante, chariots préparateurs de commandes ayant une hauteur de levée inférieure ou égale à 1 200 mm et chariots à double fourche*²⁾

ISO 22915-7, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 7: Chariots bidirectionnels et multidirectionnels*²⁾

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 22915-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

condition spéciale d'utilisation

gerbage avec la charge en dépôt, déporté par utilisation

NOTE Voir Figure 1, pour un exemple.

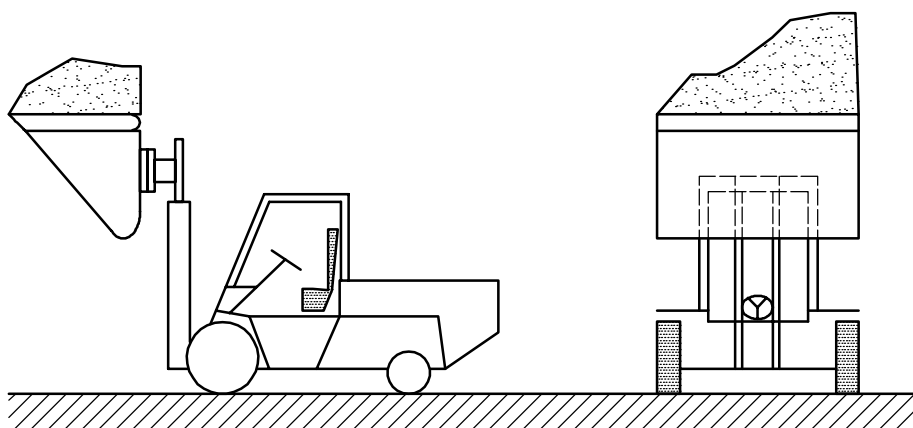


Figure 1 — Exemple de charge décalée par utilisation

2) À publier.

4 Conditions d'essai

4.1 Généralités

Voir l'ISO 22915-1.

4.2 Position du chariot sur la plate-forme d'essai³⁾

4.2.1 Chariots en porte-à-faux

La position du chariot sur la plate-forme doit être la même que pour l'essai 3 de l'ISO 22915-2.

4.2.2 Chariots à mât ou à fourche rétractable

La position du chariot sur la plate-forme doit être la même que pour l'essai 3 de l'ISO 22915-3.

4.2.3 Chariots à fourche recouvrante

La position du chariot sur la plate-forme doit être la même que pour l'essai 3 de l'ISO 22915-4.

4.2.4 Chariots bidirectionnels et multidirectionnels

La position du chariot sur la plate-forme doit être la même que pour l'essai 3 de l'ISO 22915-7.

4.3 Position de la charge (standards.iteh.ai)

Le centre de gravité de la charge doit être décalé latéralement de la valeur maximale à laquelle il est prévu d'être confronté dans une utilisation réelle. [ISO 22915-20:2008](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1f0c623-6e80-4a79-a563->

L'essai doit être réalisé sur le côté où le chariot est le moins stable. Le mât doit être rétracté et complètement incliné vers l'arrière lorsque la conception le permet. La charge doit être élevée à l'élévation maximale.

Si le fabricant affiche d'autres valeurs nominales possibles sur la plaque de capacité (voir Article 6), les essais doivent être réalisés avec une charge maximale à la hauteur correspondante ainsi qu'avec la charge correspondant à la hauteur maximale selon l'accord entre les parties intéressées.

4.4 Essais pour les chariots munis d'équipements

Les chariots munis d'équipements doivent être soumis aux essais de stabilité précédents, si nécessaire.

Les charges d'essai et leurs positions doivent être celles spécifiées sur la ou les plaques de capacité du chariot muni des équipements concernés lorsqu'il est utilisé dans des conditions spéciales conformément aux instructions du fabricant.

Les hauteurs de levée exigées dans les essais doivent être mesurées entre la surface de la plate-forme inclinable et la face inférieure de la charge dans sa position de manutention approuvée ou la face inférieure du dispositif de manutention de la charge, la plus petite de ces dimensions étant seule retenue.

3) Pour les autres types de chariot applicables (voir Domaine d'application), la position du chariot sur la plate-forme d'essai sera telle que décrite dans l'essai équivalent de la partie respective de l'ISO 22915.